

## Avis de Soutenance

Monsieur Romain MAUGER

Droit Public

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

*Le droit de la transition énergétique, une tentative d'identification*

dirigés par Madame Catherine RIBOT

Soutenance prévue le **vendredi 08 septembre 2017** à 14h00

Lieu : Faculté de droit, Université de Montpellier, 39 rue de l'Université, 34060 Montpellier – Cedex 2  
salle des Actes

### Composition du jury proposé

Mme Catherine RIBOT	Université de Montpellier	Directeur de these
Mme Claudie BOITEAU	Université Paris-Dauphine	Rapporteur
M. Philippe TERNEYRE	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Rapporteur
M. Nicolas KADA	Université de Grenoble-Alpes	Examineur
Mme Marion UBAUD-BERGERON	Université de Montpellier	Examineur

**Mots-clés :** Transition énergétique, Droit, Energie renouvelable,,

### Résumé :

Cette thèse se consacre à l'étude du cadre juridique de la transition énergétique depuis 2012, année depuis laquelle l'expression a connu une utilisation croissante dans le domaine des politiques publiques en matière d'énergie et d'environnement. Le champ des évolutions juridiques frappées du sceau de la transition énergétique est si vaste que ces travaux se sont concentrés sur la réglementation des énergies renouvelables électriques prééminentes que sont l'éolien terrestre et le solaire photovoltaïque. Il en ressort que le droit de la transition énergétique se situe au carrefour d'autres droits plus anciens, plus établis. De nature évolutionnaire plus que révolutionnaire, il se coule dans le cadre existant et se soumet aux principes classiques du droit. De nos travaux ressort notamment qu'il fait un usage immodéré d'instruments de planification le soumettant potentiellement à une obligation de résultats mesurables. Il est aussi amené à intégrer des considérations de justice très contemporaines, liées à sa finalité, faisant de lui davantage qu'un droit purement technique. Toutefois, il a été marqué par une confusion certaine lors du processus de rédaction de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, du fait de son volume, de ses conflits et des failles inhérentes aux institutions de la Ve République. Ce contexte n'ayant pas favorisé l'émergence d'un droit stable et de qualité, il manque de sécurité juridique. Enfin, il se révèle être plus souvent un frein qu'un facilitateur pour le développement des énergies renouvelables, alors qu'il est mal écrit et mal armé quand il s'agit d'organiser la diminution de la part du nucléaire dans le mix électrique.